COORDINATION SYNDICALE DÉPARTEMENTALE

DE L'AVEYRON

CSD 12 — 50 RUE RAYNAL - 12000 RODEZ

Tél. : 06 25 11 84 95

Courriel : terr112Porange.fr

Rodez, le 24/11/2026

Préfecture de l'Aveyron

7 place Charles-de-Gaulle

12007 Rodez

À l'attention de Madame La Préfète de l'Aveyron

Objet : Préavis de grève départemental du 1 au 31 décembre 2026 couvrant l'ensemble des agent-es de la Fonction publique territoriale et les salariées relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, de la thanatologie, du secteur privé du logement social), ainsi que les agent-es et salariées dont les horaires incluent la nuit précédant et suivant cette journée.

Madame La Préfète,

Le mois de novembre a confirmé un mouvement de ras-le-bol généralisé concernant l'état des services publics et le coût de la vie.

Les politiques d'austérité, le gel des rémunérations et la dégradation continue des conditions de travail portent gravement atteinte au pouvoir d'achat des agentes et agents ainsi qu'à la qualité du service public rendu à la population.

Suite à la hausse du SMIC de juin dernier, 862 000 agents publics touchaient un traitement indiciaire inférieur au SMIC et donc percevaient l'indemnité différentielle. **Dès décembre, c'est 1 million d'agents qui pourraient être concernés.** Mais en réalité, à terme, c'est toute la fonction publique qui est menacée de smicardisation ! **Le tassement des grilles est insupportable : comment s'étonner de la crise d'attractivité de la fonction publique ?**

Dans les grilles actuellement en vigueur, les agents seront sous le SMIC jusqu'à l'indice INM 386 :

- en catégorie C, dix échelons sur onze de la grille C1 (19 ans au SMIC), huit sur douze de la C2 (10 ans au SMIC) et quatre sur dix de la C3 (6 ans au SMIC) auraient un traitement indiciaire inférieur au Smic ;
- en catégorie B, les cinq premiers échelons de la grille B1 et les trois premiers de la grille B2 seraient concernés (respectivement 6 ans et 4 ans au SMIC) ;
- en catégorie A, les agents commenceraient à seulement 47€ bruts au-dessus du Smic, tandis que des corps comme celui des assistant·es ingénieur·es commencent déjà sous son niveau. Ce sont des années d'ancienneté, des qualifications et des responsabilités qui ne sont plus reconnues dans le traitement indiciaire.

L'urgence sociale et salariale est pourtant là : le ministre des Comptes, David Amiel, n'apporte aucune réponse.

Il y a pourtant un outil simple pour répondre au décrochage salarial : augmenter significativement la valeur du point d'indice, l'indexer sur l'inflation et refondre les grilles. Les pertes sont telles sur les dernières années qu'il faudrait une hausse de 5,3% du point d'indice pour que l'indice minimum actuel (INM 366) soit au niveau du SMIC. Mais la CGT exige le rattrapage des pertes antérieures avec une augmentation immédiate du point d'indice d'au moins 10%. Elle exige également le rétablissement de la GIPA, la suppression du jour de carence, le retour à 100% de rémunération en congé maladie ordinaire et des emplois et des moyens à la hauteur des missions des services publics.
Les agents publics représentent un cinquième de la population active. Il est grand temps de leur consacrer les moyens nécessaires pour la reconnaissance de leur travail indispensable, de leur engagement pour leurs missions de service public. Au gouvernement de prendre ses responsabilités au lieu de brandir le spectre de la dette : elle résulte de choix politiques qui ont asséché les recettes. Il doit cesser de présenter toute augmentation du point d'indice comme inaccessible. Depuis 2018, ce sont 929 milliards de pertes de recettes cumulées qu'a causé la politique dite de ruissellement du président Macron. Quel échec ! Il faut revoir les choix budgétaires, pas demander aux personnels de renoncer à des salaires dignes !

La CSD CGT 12 appelle ainsi l'ensemble des agents territoriaux à se mobiliser afin d'obtenir :

- L'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice et le rattrapage intégral des pertes de pouvoir d'achat accumulées
- Une véritable revalorisation des grilles indiciaires et des carrières
- Le recrutement massif d'agents titulaires partout où les besoins existent
- Le renforcement des moyens budgétaires alloués aux services publics locaux
- L'amélioration des conditions de travail et la prévention effective des risques professionnels
- Le respect des droits syndicaux et des libertés publiques
- La défense du Statut de la Fonction Publique
- Le développement des politiques publiques en faveur de l'éducation, de la jeunesse, de la culture, de la solidarité et de la transition écologique ;
- L'arrêt des suppressions de postes et des restructurations de services ;
- Un plan ambitieux d'investissement pour les équipements publics, notamment les établissements scolaires, les structures de la petite enfance, les équipements sportifs, culturels et sociaux ;
- La suppression du jour de carence et le maintien à 100% de la rémunération en congé de maladie
- La préservation du financement du CNFPT et du droit à la formation professionnelle
- La revalorisation de 10% des pensions de retraite et le maintien de l'abattement fiscal de 10%
- L'abrogation de la réforme des retraites et l'adoption du départ à 60 ans, hors départs anticipés pour les métiers pénibles

La CSD CGT des services publics de l'Aveyron appelle l'ensemble des agentes et agents publics et des salarié-es concernés à poursuivre la mobilisation et à exprimer leurs revendications par toutes les formes d'actions nécessaires durant cette période.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de nos sincères salutations.

Pour la Coordination Syndicale Départementale CGT de la Fonction Publique Territoriale de l'Aveyron.

La Coordinatrice,
Danielle Drayer